Projet de loi : 5589

Le projet de loi 5589 autorise l’Etat à acquérir les infrastructures ferroviaires et les terrains y relatifs appartenant aux différentes sociétés du groupe Arcelor. Lesdits infrastructures et terrains sont situés sur les communes d’Esch-sur-Alzette, de Mondercange, de Sanem, de Schifflange, de Differdange et de Pétange ainsi que les gares de Luxembourg, d’Esch-sur-Alzette, d’Ettelbruck, de Bettembourg et de Pétange, ensemble avec les surfaces non bâties attenantes qui sont actuellement la propriété des CFL.